



Conseil général
1081 Montpreveyres

Montpreveyres, le 16 juillet 2026

Par ordre de la Préfecture et conformément à l'article 40g chiffre 3 de la loi sur les communes, « *les commissions ne peuvent valablement délibérer que si la majorité de leurs membres sont présents* », le Conseil général doit se réunir en séance extraordinaire pour compléter ses commissions, afin que celles qui seront convoquées pour les prochains préavis présentés par Municipalité le 8 octobre puissent valablement statuer.

LE CONSEIL GENERAL est convoqué en séance extraordinaire le

Lundi 17 août 2026 à 20h15 à la grande salle de Montpreveyres

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Communications de la Municipalité
4. Nominations complémentaires au bureau du Conseil (scrutateurs)
5. Nominations complémentaires des Commissions (Finances, Gestion, Urbanisme, Durabilité)
6. Nominations complémentaires des délégations aux Associations Intercommunales (CCSPA, AIEJ)
7. Divers et propositions individuelles

En cas d'empêchement, prière de vous excuser auprès de la secrétaire au **079 291 28 47** **par sms** ou par mail à maud.pfister@montpreveyres.ch.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous adresse mes meilleures salutations.



Camille Légeret
Présidente

Copie à la Préfecture